



# URBANIA REAL ESTATE SICAV

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Genève, le 27 mars 2024**

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QUE LES ACTIONNAIRES  
D'URBANIA REAL ESTATE SICAV SONT CONVOQUÉS  
EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MERCREDI 24 AVRIL 2024**, À 11H15  
AU SIÈGE D'EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.  
18, RUE DE HESSE - 1204 GENÈVE

L'ordre du jour de cette Assemblée est annexé à la présente.

Si vous avez l'intention d'y participer ou de vous y faire représenter, nous vous adresserons une carte d'admission. Le nom que vous nous indiquerez sera inclus dans la liste des participants à l'Assemblée.

Afin d'obtenir ladite carte d'admission, nous vous prions de demander à votre établissement bancaire de bien vouloir nous retourner le formulaire ci-joint dûment complété et signé d'ici au **19 avril 2024 à midi**, au plus tard. Aucune carte ne sera délivrée après cette date.

URBANIA Real Estate SICAV

Le Conseil d'administration



# URBANIA REAL ESTATE SICAV

(LA "SOCIÉTÉ")

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV) DE LA CATÉGORIE  
"FONDS IMMOBILIERS"

SIÈGE SOCIAL : 5, PLACE DE LA GARE, 1700 FRIBOURG

REGISTRE DU COMMERCE DU CANTON DE FRIBOURG : CH-217-3582252-0

LES ACTIONNAIRES SONT CONVOQUÉS EN

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

MERCREDI 24 AVRIL 2024, À 11H15

AU SIÈGE SOCIAL DE EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

18, RUE DE HESSE, 1204 GENÈVE

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Rapport annuel, comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2023 et rapport de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels relatifs à l'exercice au 31 décembre 2023.

#### **2. Affectation du résultat**

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Compartiment Swiss : le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 2.60 par action soit CHF 663'780.00 provenant de revenus immobiliers et ainsi reporter à nouveau un résultat de CHF 22'107.90.

#### **3. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice au 31 décembre 2023**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

#### **4. Élections**

##### **4.1 Conseil d'administration**

4.1.1 Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025, M. Daniel Hug,

4.1.2 Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025, M. Pierre Jacquot,

4.1.3 Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025, M. Daniel de Vries Reilingh, et



4.1.4 Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025, M. Germann Wiggl.

#### **4.2 Organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'un an KPMG SA en tant qu'organe de révision.

\* \* \* \*

Les titulaires d'actions au porteur peuvent retirer leur carte d'admission jusqu'au 19 avril 2024 à midi auprès de CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy, 35 CH-1260 Nyon, moyennant une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Selon l'Art. 22 al. 3 des statuts, chaque actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers. Un représentant indépendant se tient également à la disposition des actionnaires pour faire valoir leur droit de vote (Maître Aurélien Stettler, Avenue du Général Guisan 64, case postale 7399 - CH-1002 Lausanne-Pully). Le délai d'inscription à l'assemblée générale se termine le 19 avril 2024 à midi.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à CACEIS (Switzerland) SA le nombre des actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admission représentées, mais au plus tard le 19 avril 2024 avant midi. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration et les rapports de l'organe de révision sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège d'URBANIA Real Estate SICAV, Place de la Gare 5, c/o Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., succursale de Fribourg, 1700 Fribourg, ainsi qu'auprès de CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy, 35 CH-1260 Nyon. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Genève, le 27 mars 2024

Le Conseil d'administration d'URBANIA Real Estate SICAV



**CACEIS (Switzerland) SA**

À l'attention du service juridique

Route de Signy 35

CH-1260 Nyon, Suisse

Tel.: +41 58 261 94 56

E-Mail: LEGAL\_CH@caceis.com

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 24 AVRIL 2024**

Nous vous confirmons que nous avons en dépôt :

\_\_\_\_\_ actions au porteur URBANIA Real Estate SICAV- Swiss (N° valeur : 120844380)

Nous vous confirmons également que les titres resteront bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Nous vous prions de bien vouloir établir et envoyer une carte d'admission au nom et à l'adresse suivante :

---

---

---

---

---

---

À cet effet, je/nous vous autorise/ons à inclure ce nom dans la liste des personnes présentes à l'Assemblée.

Date :

Signature :